PARCS NATURELS RÉGIONAUX
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plan Climat
une COP d'avance

Paysages Urbanisme et patrimoine bâti

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR MOBILISÉS

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de Camargue
Parc naturel régional des Alpilles
Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Parc naturel régional du Luberon
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
Parc naturel régional des Baronnies provençales
Parc naturel régional du Mont-Ventoux Pargue du Ventoux
Parc naturel régional du Verdon
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Parc naturel régional du Queyras

Sommaire

Préambule 6

Partie 1. Les Parcs, acteurs de la connaissance, pour sensibiliser et mobiliser 10

- Observer l'évolution des paysages 11
- Maîtriser l'occupation des sols, ménager des trames vertes et bleues 12
- Suivre l'évolution du patrimoine bâti et favoriser sa restauration 13
- Proposer une interprétation des patrimoines 16
- Animer et rencontrer dans les Parcs 17

Partie 2. Les Parcs, garants de la prise en compte des paysages dans les politiques publiques 18

- Accompagner la planification 20
- Proposer une palette d'outils, de la stratégie à l'opérationnel 22

Partie 3. Les Parcs, attentifs à ménager les paysages du quotidien 25

- Accompagner les porteurs de projets 25
- Requalifier les paysages malmenés 27

Partie 4. Les Parcs, acteurs de la valorisation des sites emblématiques 29

Contacts 32

Une Région, neuf Parcs naturels régionaux

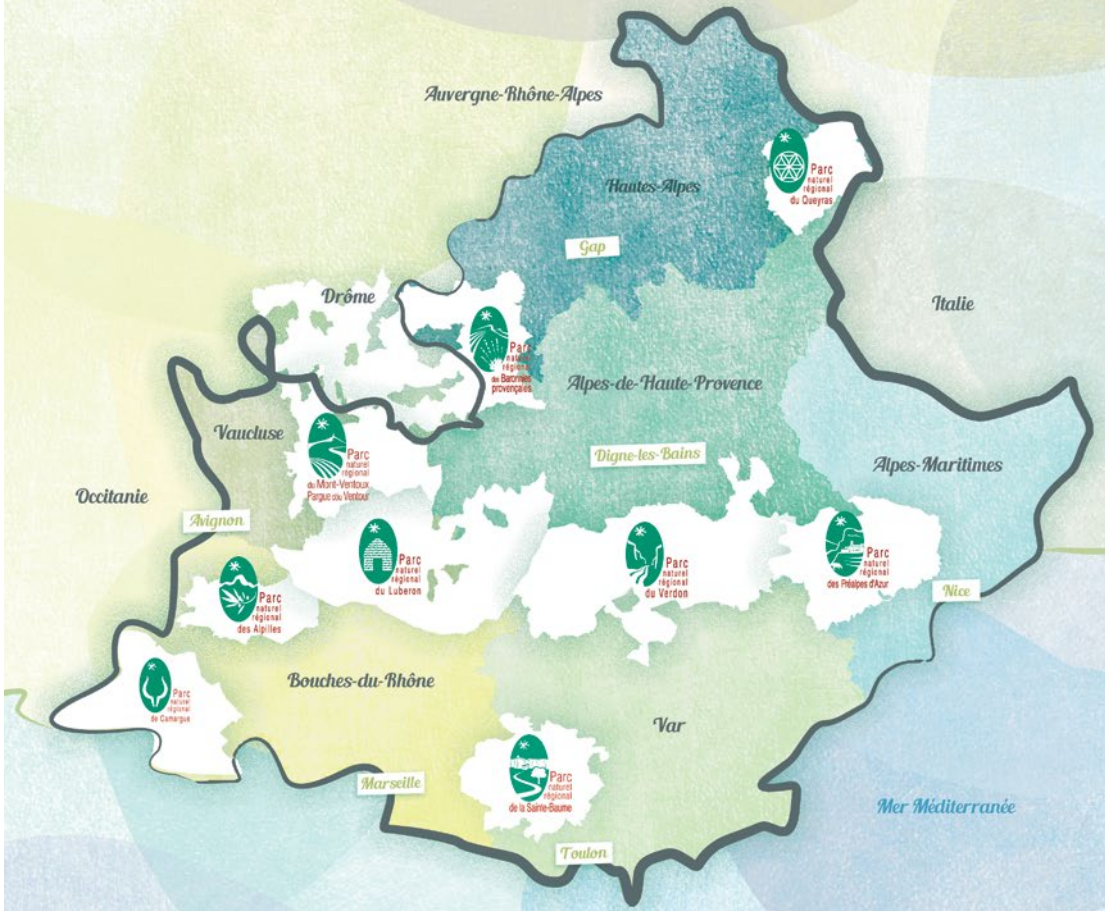

Éditos

Entre la diversité éblouissante de sa nature, ses incroyables sites emblématiques et sa magnifique architecture traditionnelle, Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue l'exceptionnel héritage partagé de 5 millions d'habitants.

Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Mont-Ventoux, Préalpes d'Azur, Sainte-Baume, Queyras, Verdon : les neuf Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur symbolisent avec éclat ce cadre de vie unique au monde !

Ici plus encore qu'ailleurs, la sauvegarde des paysages, la valorisation du patrimoine bâti, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable et le choix d'un urbanisme harmonieux prennent une importance capitale !

Chef de file territorial en matière d'aménagement et de développement durable, la Région Sud a fait sienne cette vision dans le cadre de son Plan Climat « Une COP d'avance », qui vise notamment à faire de chaque Parc naturel régional le relais des politiques régionales en matière de climat.

À la fois conservatoires d'un environnement préservé et laboratoires d'un développement vertueux, ceux-ci inventent ainsi jour après jour un modèle inspirant, à la fois enraciné dans ses traditions et tourné vers l'avenir !

Loin de reléguer la question environnementale au second plan, la pandémie de Covid-19 ne fait que souligner l'urgence d'y apporter réponse.

Face à ces défis, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont à l'avant-garde de la transmission de cet extraordinaire trésor aux générations futures !

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les paysages des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont reconnus comme exceptionnels. Leurs identités très marquées participent de manière directe à l'image, à la renommée et à l'attrait de la Région Sud. Ils sont un des moteurs du dynamisme de ce territoire au cadre de vie si singulier, reconnu bien au-delà de nos frontières.

Le paysage et la qualité du cadre de vie sont dans l'ADN des Parcs naturels régionaux. Au travers de leurs Chartes, ils mettent ces préoccupations au cœur de leurs missions et œuvrent, avec les collectivités qui les composent, à faire de la qualité de vie le fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques.

Aujourd'hui, les paysages laissent transparaître les premiers effets du changement climatique. Les Parcs sont des acteurs incontournables dans la mise en place de la transition énergétique et l'adaptation à ces transformations. Ils s'attachent à accompagner les évolutions à l'œuvre sur ces paysages en transition, permettant ainsi d'agir sur le cadre de vie de demain.

Le réseau des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, créé en 2015 permet de partager les expériences et initiatives dans tous les champs d'actions des Parcs, dont celui des paysages. Ce travail collaboratif permet aux Parcs d'échanger, de mettre en place, avec le soutien de la Région, des actions innovantes et mutualisées au service de nos territoires et de la qualité de vie qu'ils offrent à leurs habitants et visiteurs. Développer la connaissance, mobiliser les acteurs, élaborer une stratégie partagée, accompagner les porteurs de projets et soigner les espaces remarquables sont autant d'actions des Parcs contribuant à construire les paysages de demain respectueux de leur authenticité.

Jean Mangion

Président du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président du Parc naturel régional des Alpilles

Préambule

Conserver l'authenticité des paysages, un défi à relever

Selon une définition simple, le paysage est une vue d'ensemble que l'on a d'un point donné.

Un paysage est, d'une part, objectif, c'est ce que l'on voit, c'est-à-dire un ensemble d'éléments, qui agencés entre eux, à la faveur de facteurs naturels et humains, en forment les traits caractéristiques. Mais le paysage est également subjectif, chacun en a sa perception propre, il peut raconter des histoires particulières à chacun, il conditionne alors l'idée que se forge la plupart des gens d'un territoire.

Dès lors, le paysage est à considérer comme l'âme vivante et profonde d'un territoire. Il témoigne des multiples liens entre l'Homme et la Nature. C'est du respect de cette histoire et de cette complexité que naît l'authenticité d'un paysage et l'attrait pour un territoire.

Les paysages des Parcs naturels régionaux sont considérés comme exceptionnels, car ici, plus qu'ailleurs, ces territoires ont su garder vivants les liens qui unissent les habitants à leur terre.

Mais ces liens évoluent, les paysages changent et se transforment, au gré des interventions humaines et des dynamiques naturelles. Les Parcs naturels régionaux de la Région Sud forment une chaîne presque continue d'espaces préservés ceinturant les couloirs de développement des métropoles de l'arc méditerranéen et de la vallée du Rhône. La pression économique, résidentielle et touristique s'accroît sur ces espaces ruraux. Les modes de développement actuels, rapides et standardisés, ainsi que les effets du changement climatique, sont des risques clairement identifiés pesant sur l'authenticité et la qualité des paysages.

Les interventions humaines réduisent trop souvent *« le paysage à un territoire à équiper, à un tableau à protéger ou à un décor à planter »*, comme le dit le paysagiste-urbaniste, Bertrand Folléa. Ces postures, trop simplistes, banalisent les paysages, qui perdent en authenticité, en caractère, et en vie. Comme le souligne Sébastien Giorgis, architecte paysagiste : *« Chacun, chaque jour, produit du paysage sans toujours s'en rendre compte : l'agriculteur, l'architecte, l'ingénieur des routes, le forestier, le promoteur, l'élu, l'habitant, l'administrateur qui crée des règlements »*. Dès lors, le paysage est la résultante fortuite de choix individuels ou techniques et ses évolutions sont bien souvent subies plutôt que choisies.

Atelier de concertation sous forme de jeux de rôle autour du paysage, dans le cadre du Plan de Paysage Luberon-Lure.
© N. Migayrou / PNRL

Des schémas stratégiques à l'échelle régionale

Directement ou indirectement, le Plan climat « Une COP d'avance » influence le petit comme le grand paysage, qu'il s'agisse de résilience face au changement climatique, de transition alimentaire (paysages agricoles, pastoraux ou forestiers) ou de transition énergétique (panneaux photovoltaïques, bornes électriques, aménagements de services de mobilité, rénovation, éco-matériaux...).

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) propose un cadre d'ensemble : il s'agit à la fois de pérenniser l'attractivité du territoire régional, de maîtriser la consommation foncière, tout en préservant des territoires solidaires et accueillants. Le travail des Parcs naturels régionaux apparaît en filigrane derrière tous ces enjeux et leurs patrimoines exemplaires justifient une attention et une solidarité régionale accrues.

Les Parcs, acteurs incontournables du cadre de vie

Face à ces enjeux forts et à leur responsabilité particulière, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur œuvrent à mettre les préoccupations paysagères au cœur des politiques publiques. Sur chacun de leur territoire, ils agissent au quotidien pour faire du paysage le langage collectif des projets de territoire. Les Parcs l'affirment au quotidien : le paysage n'est pas une discipline, un domaine réservé à quelques spécialistes, il est l'affaire de tous.

Ils contribuent à l'aménagement du territoire et au développement économique, culturel et social, dans le respect des patrimoines, au travers d'actions exemplaires et en mobilisant les forces vives du territoire et le grand public. La variété de leurs actions (tourisme, agriculture, énergie, biodiversité, eau, urbanisme, gestion forestière…), la **transversalité** de leurs missions, la **pluridisciplinarité** de leurs équipes, leur capacité à **mobiliser** et à **concerter** avec une multiplicité d'acteurs font des Parcs des chefs d'orchestre accompagnant une évolution choisie des paysages.

Le changement climatique ou l'opportunité des paysages en transition

La transition climatique est le grand défi qui attend l'humanité pour ces trente prochaines années. Ces bouleversements en marche commencent déjà à avoir un impact sur nos vies et nos territoires. Ainsi, la transformation des milieux naturels, la raréfaction de l'eau, l'apparition de nouvelles maladies, les épisodes climatiques intenses ont un impact sur la biodiversité et les milieux, les cultures, la gestion de la forêt, la manière d'habiter et de vivre… et donc fatalement sur les paysages, qui eux aussi aujourd'hui se retrouvent en transition. Ces enjeux climatiques et énergétiques posent plus que jamais la nécessité de réinterroger les liens qu'entretiennent l'Homme et la Terre.

Par exemple, concernant l'adaptation des bâtiments au changement climatique, les Parcs agissent pour ne pas réduire la réponse à la seule isolation des constructions. Ainsi, la reconquête des centres-villes, le retour à des formes urbaines adaptées au climat, la place de la nature en ville sont des sujets explorés par les Parcs pour répondre à cet objectif. Ces axes de travail permettent aussi de répondre aux enjeux de réduction de la consommation foncière ou des déplacements, dans le respect du désir des habitants concernant leur logement et leur cadre de vie. Cet exemple illustre la capacité des Parcs à s'inscrire à l'interface d'une multiplicité d'enjeux.

Les haies constituent un autre exemple d'éléments structurants essentiels de nos paysages et de notre territoire. Les haies sont aussi des supports de continuités écologiques, des habitats pour la biodiversité, elles assurent une protection des cultures agricoles, elles sont un outil de lutte contre les risques naturels. Pourtant, ce patrimoine végétal est aujourd'hui fortement menacé : étalement urbain, évolution des pratiques agricoles, maladies et sénescence naturelle participent à leur disparition progressive. Préserver ce maillage patrimonial et culturel constitue un défi fondamental afin d'**accompagner un paysage agricole et urbain en transition**, vivant et résilient face aux changements climatiques qui s'annoncent.

Ce livret présente une sélection de quelques-unes de ces actions concrètes menées au quotidien par les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur montrant leur implication à agir sur l'évolution des paysages pour préserver l'authenticité du cadre de vie.

Champs de lavande et centrale photovoltaïque.
© PNRMV

PARTIE 1. Les Parcs, acteurs de la connaissance, pour sensibiliser et mobiliser

Les paysages sont complexes, divers et en constante évolution. Pour en appréhender les dynamiques, identifier les enjeux et proposer des actions adaptées à leurs spécificités, les Parcs élaborent un panel d'outils et de méthodologies d'acquisition et de partage de connaissances.

Les Parcs engagent l'expérimentation et l'innovation, ils mettent en place des dispositifs permettant à la fois d'acquérir des connaissances robustes et de les partager avec divers publics. Inventaires scientifiques et participatifs, systèmes de gestion de l'information, observatoires photographiques et sensoriels, programmes pédagogiques, conférences, plaquettes d'information, événementiels : la palette des outils développés est large. En s'appuyant sur ces dispositifs, les Parcs animent la rencontre entre les experts, les habitants, les visiteurs, les collectivités et les élus, pour croiser les regards, enrichir les perceptions et co-construire des projets porteurs de sens pour chaque territoire.

Le savoir-faire propre aux Parcs, c'est une méthode transversale où la rigueur technique et scientifique rencontre la richesse des perceptions, pour des actions au plus proche des besoins de la diversité des acteurs et des espaces.

Cette première partie aborde des exemples variés d'actions des Parcs en faveur de la connaissance, de la mobilisation et de la sensibilisation.

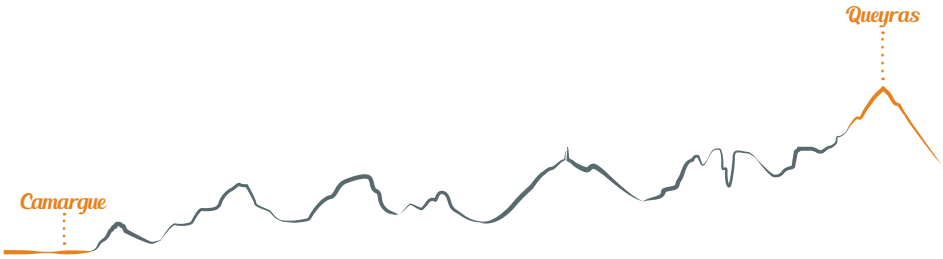

Observer l'évolution des paysages

Geoffroy Mathieu, photographe, définit ainsi les observatoires photographiques : « *Il s'agit d'un système de veille photographique d'un territoire, afin d'évaluer de manière sensible, l'évolution de la qualité des espaces. C'est à la fois un outil de compréhension du paysage, d'aide à la décision et à l'action, de sensibilisation et de médiation auprès de différents publics (…) concernant l'évolution subie ou choisie de leur cadre de vie et dans leur rapport quotidien au paysage et à l'environnement.* »

Une photographie doit être reconduite à partir d'un même point de vue, afin d'être comparée aux précédentes et ainsi pouvoir suivre l'évolution du site pour engager, si nécessaire, des mesures de préservation. Les points de vue observés sont choisis pour leur représentativité, de manière à couvrir l'ensemble des enjeux du territoire.

© J.Puig / PNRQ

Des observatoires photographiques du paysage

Depuis 2008, l'Observatoire photographique du Paysage du **Parc de Camargue**, reconduit tous les 5 ans, constate l'évolution des activités du delta : mitage, limite de l'urbanisation, évolution des pratiques agricoles, montée des eaux du Rhône et de la Méditerranée…

Dans le **Parc du Queyras**, les 68 points de vue ont été choisis selon 6 thématiques : cœur de village, urbanisme et agriculture, eau et risque, sites emblématiques, domaines skiables et zones d'activités, haute montagne. La reconduction de photos anciennes a donné lieu à un grand jeu de *recherche des différences !*

Maîtriser l'occupation des sols, ménager des trames vertes et bleues

Une consommation maîtrisée de l'espace est une nécessité pour développer une gestion durable des territoires. En effet, le changement d'usage des sols est la première cause d'atteinte à la biodiversité[1]. Maîtriser l'occupation des sols est nécessaire pour maintenir les continuités écologiques.

Un bilan précis des espaces urbanisés, naturels ou agricoles et de leurs évolutions constitue un outil opérationnel incontournable d'aide à la décision au service des politiques publiques. C'est nécessairement en synergie avec les intercommunalités porteuses des schémas de cohérence territoriale (SCoT) que l'ambition des Parcs est traduite dans l'aménagement du territoire.

Sensibiliser sur les haies

Pour sensibiliser, alerter, former et conseiller sur les haies, le **Parc des Alpilles** a réalisé un guide, issu d'une démarche transversale rassemblant experts, agriculteurs et élus du territoire. Cette publication aborde les spécificités géographiques des haies des Alpilles, leur utilité ainsi que les enjeux de leur préservation. Des fiches pratiques, destinées aux habitants, agriculteurs et communes, précisent les modalités de plantation et d'entretien en milieu agricole et urbain. Elles proposent aussi des conseils pratiques et juridiques pour gérer et renouveler le maillage de haies.

© bluesky6867 - stock.adobe.com / PNRA

1. Rapport IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) 2019

Suivre l'évolution du patrimoine bâti et favoriser sa restauration

Les Parcs ont développé des outils de connaissance du bâti afin de valoriser et préserver ce patrimoine culturel, exploitant les ressources locales (reliefs, matériaux, climat…), structurant le paysage, façonnant ainsi des motifs identitaires propres à chaque territoire.

De plus, dans le paysage rural, les éléments patrimoniaux ne se réduisent pas au bâti, c'est-à-dire aux monuments et à l'architecture : ils sont souvent intimement liés aux structures du paysage (murs en pierre sèche, terrasses, cabanons…). Le végétal sous toutes ses formes (arbres isolés et d'alignement, vergers, haies, jardins) a aussi une place. Il souligne ainsi le découpage parcellaire et entre en symbiose avec la trame bâtie.

Les Parcs peuvent mener des inventaires pour mieux connaître et décrire les patrimoines. Ils sont aussi impliqués dans des opérations de restauration, apportant un regard architectural et une bonne intégration paysagère.

Un inventaire du patrimoine bâti traditionnel

Dans les **Baronnies provençales**, le patrimoine bâti traditionnel est souvent décrit sous des formes dégradées présentes en Provence et influencées par l'espace alpin, sans pouvoir les caractériser plus précisément. L'inventaire mené par le Parc permet d'approfondir la connaissance du bâti local. Il concilie les connaissances expertes et la participation du public et permet de fournir aux élus locaux, dans le cadre de leurs projets (création de site patrimonial remarquable) et de leurs documents d'urbanisme des renseignements fiables sur les enjeux patrimoniaux.

© A. Roy / PNRBp

Chantier de restauration du patrimoine, réfection d'un enduit au plâtre. © PNRV

Accompagner et former pour la restauration traditionnelle

Depuis 2006, le **Parc du Verdon** développe plusieurs actions en lien avec l'architecture et les savoir-faire traditionnels. Un accompagnement des communes pour la restauration du bâti public est mené, allant du conseil sur les demandes de subvention jusqu'à la réalisation des projets de restauration de lavoirs, chapelles, fours, pigeonniers… Le Parc met également en place des chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti ouverts aux habitants afin de sensibiliser aux techniques traditionnelles (chaux, plâtre, pierre sèche). 39 chantiers de restauration ont ainsi été réalisés (murs-apié, restanques, canaux, calades…). Par ailleurs, un partenariat avec les chambres des métiers, la CAPEB, le CNFPT ou encore l'ENSAM[2], le Parc organise des formations adressées aux artisans, employés communaux et étudiants en architecture pour permettre une meilleure appropriation de ces savoir-faire. Un guide pratique a été édité avec l'École d'Avignon sur l'Architecture et les arts de bâtir traditionnels dans le Verdon. Enfin, un film a été réalisé pour diffuser les connaissances en matière de restauration traditionnelle sur le territoire.

2. CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ENSAM: École nationale supérieure d'architecture de Marseille

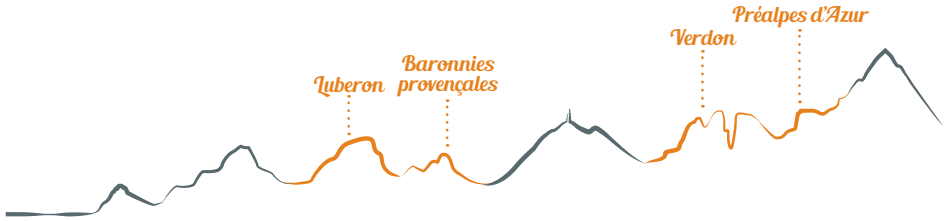

Former aux techniques de la pierre sèche

Le **Parc des Préalpes d'Azur** propose des chantiers d'initiation au savoir-faire de la pierre sèche (construction sans mortier) pour sensibiliser habitants et agents techniques communaux à la préservation des restanques et à l'intérêt de la technique dans les projets neufs. Accompagné par un murailler professionnel, chacun est invité à repérer les risques de dégradation, appréhender les principes de construction et pratiquer ces gestes séculaires.

Mettre en place des chantiers participatifs de restauration

Le **Parc naturel régional des Baronnies provençales**, en partenariat avec le Pôle randonnée-tourisme de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et l'association Les Villages des Jeunes, propose des chantiers de bénévoles internationaux accueillis sur les communes volontaires. Dans une démarche proche, le Parc s'est aussi attaché à la restauration de l'ancien village d'Arzeliers (commune de Laragne-Montéglin) dont la plupart des maisons ont été construites au mortier de plâtre, en associant chantiers de jeunes et résidences d'artisans, afin de promouvoir le gypse comme ressource territoriale.

Formation pierres sèches dans les Préalpes d'Azur.
© L. Masclet / PNRPA

Pavillon Rolland à Bédoin - histoire des reboisements.
© ONF / Bédoin / PNRMV

Proposer une interprétation des patrimoines

En mettant en avant *l'esprit du lieu*, l'interprétation a pour ambition affichée d'être le révélateur de l'identité du territoire, subtil reflet de l'alliance millénaire de l'Homme et des paysages qu'il habite et façonne, des milieux naturels qui l'entourent et l'inspirent, des pratiques culturelles qui naissent et évoluent avec lui.

Des schémas d'interprétation pour identifier et valoriser le caractère unique des territoires

L'objectif du schéma d'interprétation du territoire des **Alpilles** est de donner au Parc une stratégie cohérente à l'échelle des 16 communes pour accompagner les itinéraires de découverte du territoire de façon originale et immersive. Le schéma d'interprétation est complété d'une vingtaine de fiches actions proposant une mise en valeur de sites, posant les grands axes thématiques des aires d'interprétation, les aménagements réalisables, les outils de médiation envisageables et les moyens de développement annexes pouvant les compléter.

Le schéma d'interprétation du **Mont-Ventoux** repose sur l'histoire de l'Homme face à la Montagne, comme chacun en fait un jour ou l'autre l'expérience. En égrenant les siècles, des histoires d'hommes, d'enfants et de femmes qui se sont retrouvés face au Mont-Ventoux permettent de découvrir cette montagne dans sa multiplicité, en mettant en exergue ce qui la rend unique.

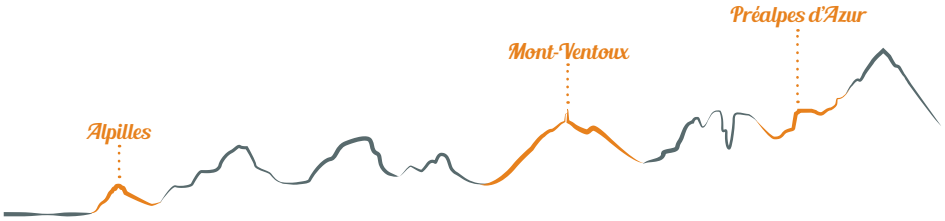

Animer et rencontrer dans les Parcs

Dans les Parcs, un ensemble d'animations est proposé au grand public et aux scolaires. Balades paysagères, conférences et expositions, jeux de rôle, construction de maquettes, ateliers d'analyse du paysage… sont utilisés pour développer une connaissance scientifique et sensible des paysages et pour recueillir la perception de chacun sur leur paysage du quotidien.

Les petites fabriques du paysage dans les Préalpes d'Azur : des événements aux formes multiples

Dans les **Préalpes d'Azur**, le projet *les petites fabriques du paysage* a permis d'inviter les publics à ressentir les ambiances, à mieux comprendre l'évolution des paysages et à percevoir leurs évolutions naturelles et/ou liées à l'action humaine : balcons suspendus avec vue sur mer, hauts sommets, routes sinueuses, vallées secrètes, villages perchés, grottes et cavités souterraines, clues et cascades, plateaux lunaires… Évènements grand public à la journée, programmes pédagogiques à destination des scolaires, concours photo : les petites fabriques du paysage peuvent prendre diverses formes avec comme objectif commun de favoriser le partage de connaissance et l'appropriation des patrimoines.

© PNRPA

PARTIE 2. *Les Parcs, garants de la prise en compte des paysages dans les politiques publiques*

Les Parcs apportent un savoir-faire de l'approche paysagère, une méthode assurant une vision globale et une bonne articulation des échelles, ainsi qu'un équilibre des objectifs de préservation et de développement sur le long terme. Ainsi, ils épaulent les décideurs dans la complexité de l'élaboration des documents d'urbanisme et autres plans de gestion et d'aménagement du territoire. Les Parcs aident à faire le pont entre acteurs compétents, à croiser les regards, à interpeller, anticiper, puiser des bonnes pratiques ailleurs en France… En la matière, les actions peuvent aller de l'échelle stratégique au plus opérationnel.

Les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) constituent des opportunités uniques pour un urbanisme durable en déclinant les dispositions des Chartes de Parc en termes d'usage des sols. Ce sont les outils à travers lesquels les élus et acteurs locaux projettent l'avenir de leur territoire, tant sur les besoins en urbanisme que sur sa qualité, sur les projets agricoles, la place et l'importance accordées aux espaces naturels et à la préservation de la biodiversité.

Favoriser un urbanisme durable passe par :

- l'attention portée aux noyaux villageois, à la qualité urbaine, à l'architecture et à la performance environnementale du bâti,
- l'identification des besoins et de la pertinence en matière de formes urbaines, de juste densité et de diversification des typologies d'habitat,
- la lutte contre la consommation d'espaces, à la protection des terres agricoles et naturelles, et à la gestion économe des ressources...

Pour parvenir à ces objectifs, le PLU et en particulier le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent des outils clés.

Atelier de sensibilisation à l'habitat et l'urbanisme (Luberon). © PNRL

Les Parcs naturels régionaux sont *personnes publiques associées* en matière de planification et à ce titre, ils sont amenés à donner un avis politique et formel sur les documents d'urbanisme, afin de vérifier leur compatibilité avec leurs Chartes.

Garantes des objectifs de développement durable du territoire, au travers d'une Charte qui a fédéré ses nombreux signataires, les équipes de Parcs déploient des missions d'appui à l'élaboration des documents de planification territoriale. Les Parcs plaident aussi pour travailler le plus en amont possible afin de faciliter les compromis entre tous les enjeux auxquels l'urbanisme doit répondre.

Tous les Parcs de la région proposent leurs services auprès des collectivités de leur périmètre qui s'engagent dans cette démarche. Ceci peut aller de la réalisation d'un *porter à connaissance* du Parc préalable à la procédure d'élaboration, à la proposition de formations personnalisées par exemple sur les Approches Environnementales de l'Urbanisme, en passant par l'aide à la rédaction des cahiers des charges de consultation des bureaux d'études et l'aide à l'analyse des offres… et a minima une présence aux réunions de *personnes publiques associées* et la réalisation d'avis techniques intermédiaires.

L'action des Parcs peut donc se résumer en 3 étapes clefs :

- l'information,
- le conseil,
- l'avis.

© B. Béchet / PNRL

Accompagner la planification

Chacun des parcs accompagne à sa manière les collectivités qui s'engagent dans la révision ou l'élaboration de leur document d'urbanisme à différentes étapes du processus, dans une perspective de développement durable.

De l'accompagnement des communes à l'élaboration des documents d'urbanisme

Le **Parc du Verdon** propose la réalisation d'études environnementales et paysagères préalables à l'élaboration de PLU, une aide à la rédaction des cahiers des charges et à la consultation des bureaux d'étude selon les besoins. Il accompagne ensuite les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme en produisant des porters à connaissance et en participant à des réunions thématiques et des personnes publiques associées.

Le **Parc du Luberon** accompagne ses 77 communes en accomplissant l'ensemble des démarches citées ci-dessus. Il va parfois jusqu'à élaborer certaines parties de documents avec les communes, notamment les orientations d'aménagement et de programmation qui définissent les principes d'aménagement des futurs quartiers voire même, après le document d'urbanisme, les plans d'aménagement de nouveaux quartiers ou d'entrées de ville.

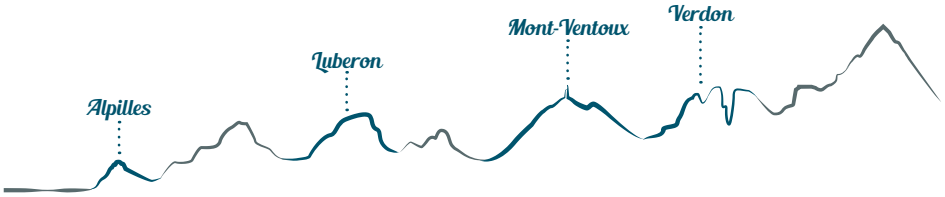

Des actions communes pour une planification durable

Le **Parc naturel régional du Mont-Ventoux** a mutualisé la mise en œuvre d'une base de données d'occupation du sol sur les années 2001, 2010 et 2014 en lien avec les structures porteuses des SCoT. Cela a permis de connaître les dynamiques d'artificialisation de ces 15 dernières années et de partager des objectifs ambitieux de réduction de consommation foncière dans les documents d'urbanisme et la Charte du Parc. Les milieux favorables à l'accueil ou au déplacement d'espèces animales et végétales ont pu être identifiés. Grâce à ce travail minutieux et un partenariat avec le monde agricole, la trame verte et bleue a pu être définie, préservant ainsi la fonctionnalité écologique autour du Ventoux.

Un document cadre exigeant : la Directive paysagère des Alpilles

Le territoire des **Alpilles** a la particularité d'être doté d'une *directive de protection et de mise en valeur des paysages*, outil réglementaire reconnaissant la qualité des structures paysagères du territoire et qui a pour vocation de les protéger durablement.

Le Parc accompagne les acteurs locaux dans les projets visant à la fois à valoriser les paysages caractéristiques de son territoire et à permettre le développement d'activités, tels que le tourisme, les loisirs ou l'agriculture, qui en sont dépendantes.

© Oleg Znamenskiy - stock.adobe.com / PNRA

Proposer une palette d'outils, de la stratégie à l'opérationnel

À la fois initiateurs de documents stratégiques et d'études techniques opérationnelles mais aussi accompagnateurs du suivi des chantiers, les Parcs s'attachent à fournir aux collectivités une palette d'outils dans l'objectif d'enrayer la banalisation des paysages. Ils mettent leur expertise au service des territoires depuis la réalisation des études jusqu'à la mise en œuvre concrète des actions pour favoriser l'émergence de projets exemplaires.

Les plans de paysage pour accompagner et cadrer l'évolution des paysages

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) et pour cela, il s'appuie sur une gouvernance politique locale.

À partir de l'état des lieux d'un territoire, ses dynamiques et ses enjeux sont dégagés par une concertation et une mobilisation effective des divers acteurs que sont les collectivités locales, les associations, les agriculteurs, les aménageurs, les artisans, les habitants…

Le plan de paysage vise à accompagner et cadrer les évolutions en cours du paysage en proposant des actions opérationnelles répondant aux enjeux de demain. Il constitue ainsi le document de mise en cohérence des politiques locales au regard des objectifs de qualité paysagère définis pour le paysage considéré.

Le plan de paysage permet donc aux acteurs locaux de dessiner ensemble les contours du paysage de demain.

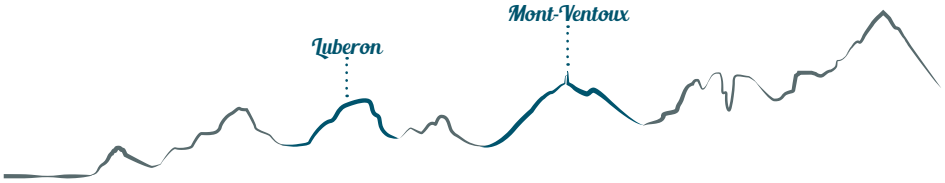

Pour le **Parc du Mont-Ventoux**, l'élaboration du plan paysage a d'abord permis de mieux connaître ses paysages, de saisir ce qui en fait l'authenticité et de partager avec les habitants leur désir de cadre de vie. Il a également permis de définir des objectifs de qualité paysagère du territoire et de son développement, inscrits dans la Charte du Parc et déclinés dans les documents d'urbanisme. Enfin, des actions opérationnelles partagées par le Parc et ses partenaires permettent d'œuvrer collectivement à une évolution maîtrisée des paysages du Ventoux avec des objectifs tels que : valoriser les routes et leurs abords, mutualiser une ingénierie au service de projet de qualité, réhabiliter les paysages touristiques emblématiques, réenchanter les centres anciens...

Le plan de paysage du **Parc du Luberon** a permis de décloisonner divers projets thématiques du territoire tels que : la gestion de rivières et leurs bienfaits pour l'Homme, la gestion des routes et leur intégration au paysage… Le plan de paysage propose aussi des solutions d'adaptation au changement climatique à travers, par exemple, la requalification des centres-bourgs et la diminution de la chaleur en ville.

Séminaire "Actions" du Plan de Paysage Luberon-Lure. © B. Béchet / PNRL

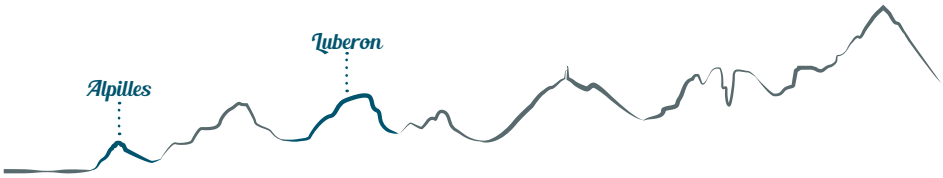

Stratégies foncières, habitat, revitalisation

Les Parcs agissent au côté des collectivités locales pour traiter les problèmes urbanistiques, architecturaux et commerciaux au cœur de la revitalisation des centres anciens.

Stratégie foncière et évolution de la manière d'habiter

Comment éviter que les jeunes quittent le territoire ? Comment loger nos anciens ? Comment satisfaire la demande en logements ? Comment maintenir l'attractivité du territoire alors que la pression foncière augmente ?

Telles sont quelques-unes des questions posées aux habitants des **Alpilles** dans le cadre d'un projet soutenu par l'État en matière de stratégie foncière opérationnelle, dans le but d'adapter les politiques de l'habitat et du logement aux besoins. Sur cette base, en finançant des missions d'ingénierie en commune, le programme a soutenu des opérations d'urbanisme, pour répondre aux besoins en logements des villages, traduire des ambitions fortes qui proposent une autre manière d'habiter (habitats intergénérationnels, participatifs…).

Amélioration et requalification du bâti

Dans le **Luberon**, le Parc a participé à des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour rénover les façades. Les commerces ont pu bénéficier de conseils pour la qualité des devantures.

En tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Parc a ainsi accompagné la rénovation de logements sociaux communaux en centre ancien et de divers équipements (école, bibliothèque…).

En tant que maître d'œuvre, il a conduit des opérations de requalification de l'espace public villageois, en lien étroit avec de la restauration de patrimoine bâti (fontaine, lavoir…).

© J. Haye / PNRL

Accompagner les porteurs de projets

Accompagner les constructions

Les Parcs donnent des avis sur les divers projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement. Ils sont officiellement consultés pour avis sur les projets soumis à autorisation et susceptibles d'impacter le territoire, comme les centrales photovoltaïques, les carrières, les réseaux... Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à accompagner les porteurs de projet pour veiller à la bonne prise en compte des enjeux paysagers, environnementaux et agricoles du territoire.

Les Parcs peuvent donner un avis consultatif sur les permis de construire. Non prescriptif, cet avis prend une valeur de conseil et il porte sur la compatibilité des projets au regard de sa Charte à travers l'intégration paysagère, la qualité architecturale, la situation d'implantation...

En **Camargue**, c'est systématique : lorsqu'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménagement...) est déposé en mairie, un exemplaire du dossier est transmis au Parc qui émet un avis. Celui-ci est souvent accompagné de la liste des espèces végétales préconisées dans les plantations locales. Un nuancier sur les couleurs de la Camargue a également été élaboré et permet de préciser les teintes les plus en harmonie localement sur les façades, menuiseries, et autres détails des constructions.

© PNRC

Une équipe d'architectes conseillers est mise à la disposition des particuliers par le **Parc du Luberon** pour les aider à mettre au point leur projet (matériaux, implantation, respect des abords, qualité environnementale, économies d'énergie, insertion dans le paysage…).

Ils assistent aussi les maires lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et produisent des avis sur les projets de construction, d'aménagement, de restauration ou de transformation du bâti existant soumis à déclaration ou autorisation.

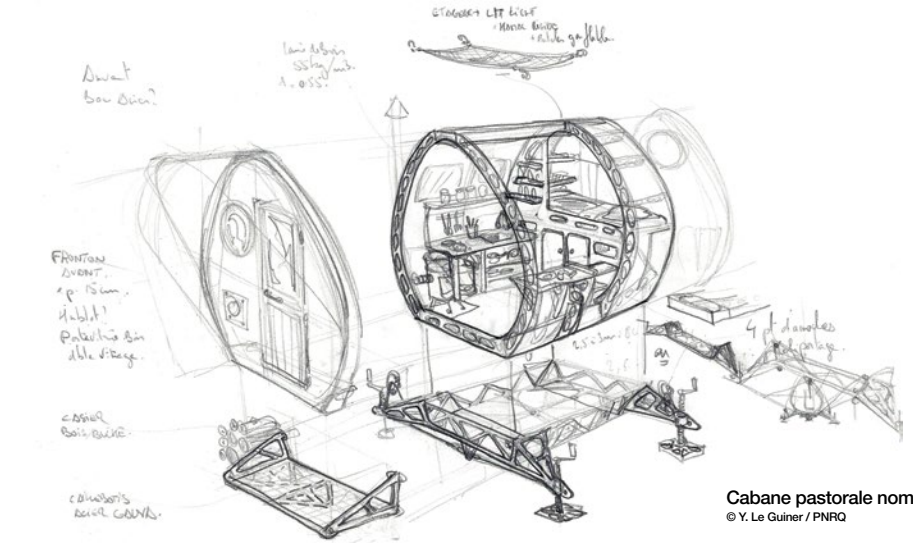

Cabane pastorale nomade.
© Y. Le Guiner / PNRQ

Accompagner la gestion des alpages

La présence du loup implique une évolution du métier de berger nécessitant une présence constante de ce dernier auprès du troupeau. Le **Parc du Queyras** a mis au point des cabanes secondaires sur les différents quartiers d'estive, ce qui permet de limiter les déplacements répétitifs sur l'alpage et d'accueillir un aide berger. Il s'agissait de concevoir des équipements qui s'intègrent dans le paysage, qui soient mobiles et adaptés aux besoins de leurs usagers.

Accompagner la gestion forestière

Couvrant près de 70% du territoire, la forêt s'affirme comme l'élément fédérateur des paysages du **Parc de la Sainte-Baume**. La gestion forestière menée depuis des décennies, plus ou moins perceptible, reste difficile à appréhender par les populations soucieuses de l'intégrité des espaces naturels. Élaboré en concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois, le manuel paysager et environnemental de la gestion forestière vise à généraliser la conduite d'opérations sylvicoles respectueuses des paysages de la Sainte-Baume.

Accompagner la production d'énergie renouvelable

L'installation d'un poste source permettant le captage et la distribution moyenne tension de productions d'énergie a entraîné la multiplication de projets de centrales solaires au sol dans les **Préalpes d'Azur**. Dans l'optique d'éviter et réduire les impacts (paysage, environnement, agriculture et forêt), le Parc a développé une méthodologie d'analyse cartographique qualifiant le niveau d'enjeux (rédhibitoires ou à étudier au cas par cas). Un outil de connaissance précis fourni aux collectivités lors des négociations avec les développeurs de projets.

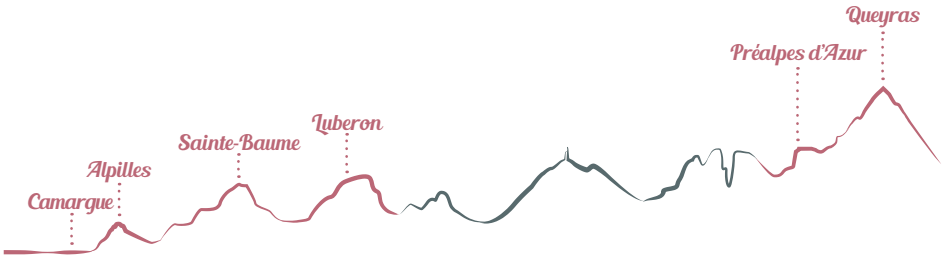

Requalifier les paysages malmenés

Améliorer les entrées de ville

Les paysages d'entrées de ville sont déterminants : ils constituent les premières impressions que l'on se fait des villes et villages. Néanmoins, ces linéaires routiers pâtissent bien souvent d'un manque de concertation dans leur aménagement et concentrent les problématiques :

- de fonctionnement avec un engorgement du trafic, une absence de mobilité douce, une absence d'espace public et de gestion concertée…
- de valorisation du paysage urbain avec une surenchère de panneaux de signalétique et d'enseignes, des matériaux, des types de bâtis et de clôtures hétéroclites…

Le **Parc du Luberon** a mené une opération en 3 volets permettant de poser le diagnostic des secteurs dégradés d'entrées de ville du territoire, d'identifier une méthodologie adaptée pour concerter les divers acteurs concernés et enfin de mener des opérations pilotes de requalification des entrées de ville dégradées. Quatre études pré-opérationnelles et 3 chantiers ont été réalisés.

La place des mobilités douces, une diminution de l'emprise de la signalétique, une recherche d'harmonisation des aménagements et une végétalisation des séquences urbaines ont notamment permis d'apaiser certaines de ces entrées de ville.

© PNRSB

En **Sainte-Baume**, une étude opérationnelle de caractérisation et de requalification des entrées de ville, menée en concertation avec les élus et les techniciens du territoire, a permis de concevoir deux cahiers techniques à destination des collectivités pour les orienter dans leurs choix d'aménagements :

- des études de cas réalisées sur des communes représentatives du territoire,
- des fiches conseils portant sur 4 thématiques (la route et les mobilités, les espaces verts, les équipements et le PLU).

Encadrer l'affichage publicitaire

Une signalétique non maîtrisée dégrade les entrées de ville et abords routiers, compromettant le cadre de vie et l'attractivité. Concilier la préservation des paysages avec le besoin de signalétique des acteurs économiques est un enjeu majeur pour les Parcs. Ceux-ci mettent en place diverses actions telles que l'accompagnement des acteurs ou des particuliers, l'établissement de propositions sur les enseignes...

À cet effet, la charte signalétique des **Préalpes d'Azur** permet à la fois de rappeler le contexte de la loi encadrant la publicité et de favoriser le développement économique des communes. Des guides techniques, une gamme de panneaux aux couleurs du Parc, un accompagnement à la réalisation de Règlements locaux de publicité ainsi que la commande groupée de panneaux sont ainsi proposés aux collectivités.

Intégrer les réseaux aériens dans le paysage

Les réseaux (électricité, téléphone, fibre) sont indispensables. Mais dans les villages ou le long des routes l'implantation des lignes, pylônes et antennes est parfois incohérente avec les paysages. Les Parcs apportent une plus-value en termes de diagnostics, propositions de requalification, choix d'implantations, dispositifs de préservation de l'avifaune, enfouissement…

Le **Parc des Alpilles** a pu coordonner une opération d'enfouissement d'une des lignes haute tension parmi les plus impactantes, située dans un secteur très sensible au cœur des Alpilles. Cet aboutissement n'a pu se faire sans une concertation longue avec les acteurs incontournables : financeurs, Région, communes, Enedis…

La signature d'une convention partenariale 2019-2022 entre le **Parc de la Sainte-Baume** et Enedis va permettre de prioriser les tronçons en tenant compte des paysages emblématiques, des enjeux de l'avifaune et des continuités écologiques.

© P. Arfaux / PNRSB

PARTIE 4. Les Parcs, acteurs de la valorisation des sites emblématiques

Les noms des Parcs de la Région Sud sont évocateurs de lieux emblématiques, souvent connus au-delà des frontières nationales. Ainsi, de nombreux sites sensibles nécessitent des actions adaptées à leur caractère remarquable. Les Parcs et leurs partenaires visent l'excellence dans l'aménagement, la préservation et la gestion de ces sites particuliers, permettant de respecter les paysages et l'esprit du lieu. Ces ambitions sont d'ailleurs prioritaires dans les Chartes.

Chaque année, plus de 700 000 visiteurs gravissent les pentes du **Mont-Ventoux**. Au sommet, cette fréquentation mal maîtrisée engendre de nombreuses problématiques. Aussi le Parc et le Département de Vaucluse ont souhaité redonner au sommet sa dignité paysagère et environnementale. Espaces rendus aux piétons et aux cyclistes, circuits de visite plus invitants, réhabilitation du pierrier… sont au programme. Les travaux ont démarré au printemps 2020 avec le concours financier de la Région, l'État et l'Europe.

L'Opération Grand Site des gorges du **Verdon**, portée par le Parc a pour objectif de gérer les impacts de la fréquentation, avec son million de visiteurs annuels et d'améliorer l'accueil du public : requalifier des belvédères, aménager des sites d'embarquement et débarquement pour les activités d'eau-vive dans le canyon, etc. Après la requalification de deux belvédères, c'est au tour de l'emblématique point Sublime de faire peau neuve en 2021 (stationnement, cheminements, signalétique, maison de site).

Le col de Vence dans le **Parc des Préalpes d'Azur** est un véritable trait d'union entre mer et montagne avec des ambiances minérales de plateaux karstiques uniques. La conciliation des usages, la requalification des parkings, une harmonisation de la signalétique constituent certains des enjeux majeurs pour ce site classé.

Travaux au Point Sublime, gorges du Verdon.
© J. Carmille / PNRV

© P. Cohen / PNRL

Les falaises d'ocres du **Luberon** sont d'anciens sites industriels, des carrières d'extraction devenues emblématiques pour le territoire. Leurs riches couleurs constituent des points d'appel forts dans le paysage et sont associées à de nombreux savoir-faire qui ont marqué le territoire. Une opération Grand Site initiée par le Parc a permis la coordination des acteurs et le lancement de divers chantiers pilotes (réaménagement de belvédère, ouverture des falaises…) pour préserver l'identité des lieux.

L'Hostellerie et la Grotte Sainte Marie-Madeleine constituent le site le plus fréquenté du massif de la **Sainte-Baume**. Le Parc et ses partenaires ont pour ambition d'aménager ce site phare à la hauteur de son caractère. Des aménagements paysagers et une nouvelle signalétique ont été réalisés fin 2020. Début 2021, grâce au financement de l'État et de la Région, des travaux de sécurisation de la falaise ont été entrepris, permettant la réouverture de la Grotte. En parallèle, le Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur apporte des solutions pour améliorer la qualité paysagère des lieux tout en répondant aux enjeux de la forte fréquentation.

Le **Parc des Alpilles** a accompagné l'extension du golf de Manville aux Baux-de-Provence. Il est situé dans la plaine d'Entreconque, un cône de vue emblématique depuis le promontoire du château des Baux. Le Parc a accompagné l'ensemble des acteurs dans la prise en compte des enjeux paysagers et écologiques. Le domaine est aujourd'hui détenteur du label Ecocert et est parfaitement intégré dans le paysage agricole des Alpilles.

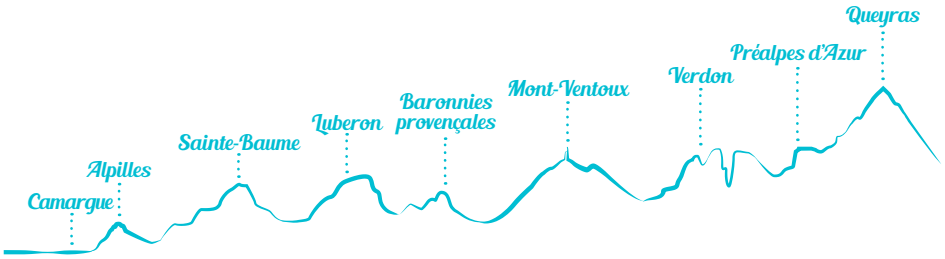

Le col de Perty, au cœur du massif des **Baronnies provençales**, est situé sur une route historique de la traversée des Alpes et constitue un balcon panoramique très prisé sur les Alpes du Sud. Le Parc souhaite réaliser un aménagement dans l'alignement de ce col. Le *Belvédère du temps* est destiné à inviter les voyageurs à s'arrêter pour admirer le panorama et prendre connaissance de l'aspect historique du lieu.

Au début du XVII[e] siècle, la tour du Tampan est édifiée à l'embouchure du fleuve pour contrôler l'accès des navires à la Camargue et au port d'Arles. Elle est ensuite transformée en mas agricole et prend alors le nom de château de Tourvieille. Abandonnée après la Seconde Guerre mondiale, Tourvieille est acquise par le Conservatoire du littoral en 2008. Une stabilisation complète de la ruine est pilotée par l'architecte Xavier Boutin et le **Parc de Camargue**, sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral. Un belvédère y est aménagé pour découvrir les paysages typiques du delta : lagunes, marais et plages.

Dans le **Parc du Queyras**, les travaux de restauration du col Agnel réalisés en partenariat avec le Département des Hautes-Alpes et le Conservatoire Botanique National Alpin ont permis de canaliser les déambulations sur le site en privilégiant un itinéraire et mettant en défens des zones dégradées à renaturer. La renaturation du site a permis d'expérimenter plusieurs techniques de génie écologique.

© L. Pirard / PNRQ

Camargue
Mas du pont de Rousty
13200 Arles
04 90 97 10 40
www.parc-camargue.fr

Alpilles
2, boulevard Marceau
13210 Saint-Rémy-de-Provence
04 90 90 44 00
www.parc-alpilles.fr

Sainte-Baume
Nazareth - 2219 CD80 - Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
04 42 72 35 22
www.pnr-saintebaume.fr

Luberon
60, place Jean-Jaurès
84404 Apt
04 90 04 42 00
www.parcduluberon.fr

Baronnies provençales
575, route de Nyons
26510 Sahune
04 75 26 79 05
www.baronnies-provencales.fr

Mont-Ventoux
830, avenue du Mont-Ventoux
84200 Carpentras
04 90 63 22 74
www.parcduventoux.fr

Verdon
Maison du Parc Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie
04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr

Préalpes d'Azur
1, avenue François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiey
04 92 42 08 63
www.parc-prealpesdazur.fr

Queyras
La ville
05350 Arvieux
04 92 46 88 20
www.pnr-queyras.fr

Crédits Conception-rédaction : Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les services de la Région et Le fil conducteur / Francine Brondex. Mise en page : Régis Lesserteur - Impression en mai 2021 par Imprimerie de Haute Provence.

Photos : ci-dessus : J. Haye / PNRL • couverture : PNRMV

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de Camargue
Parc naturel régional des Alpilles
Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Parc naturel régional du Luberon
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
Parc naturel régional des Baronnies provençales
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Parc naturel régional Pargue du Ventour
Parc naturel régional du Verdon
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Parc naturel régional du Queyras